



Madame, Monsieur, Chers adhérents,

Comme vous le savez, l'association SELIDAIRE a engagé deux grandes actions pour la défense des intérêts des propriétaires de Varangéville et de ses environs.

- La première concerne la défense des propriétaires dont les maisons sont situées au-dessus ou à proximité du nouveau panneau en cours d'exploitation. 71 maisons de nos adhérents sont concernées. L'objectif de cette action est d'obtenir de la Compagnie des Salins du Midi CSME la constitution d'une caution bancaire permettant de couvrir les éventuels dommages sur les constructions de nos adhérents si des désordres liés à l'activité minière venaient à se produire.

- La deuxième action concerne la partie de la ville située au nord du canal de la Marne au Rhin. C'est cette partie qui est aujourd'hui sur le point d'être déclarée zone à risques ce qui engendrerait non seulement l'interdiction définitive de construire de nouvelles maisons mais aussi, si nous ne réagissons pas, une possible interdiction d'agrandir les maisons existantes.

Pour notre première action, après plus de trois années de procédure et la rédaction de plusieurs mémoires, je suis heureux de vous annoncer que le juge du Tribunal de Grande Instance de Nancy vient, par jugement en date du 18 juillet 2014 d'ordonner à la Compagnie des Salins du Midi de constituer la caution demandée par SELIDAIRE.

Pour fixer le montant de la caution, le juge a donné à notre association jusqu'au 25 novembre 2014 pour lui fournir d'une part, une copie des actes des 71 propriétés concernées, et d'autre part une évaluation de la valeur des maisons en précisant que cette évaluation sera réalisée par un notaire ou par un agent immobilier.

Pour ces 71 maisons, SELIDAIRE va donc mandater un notaire ou un agent immobilier pour réaliser cette évaluation. Dès que ce professionnel sera désigné, nous vous en informerons de façon à organiser avec lui une visite des maisons concernées.

Bien évidemment, le jugement en notre faveur peut faire l'objet d'un appel par la CSME. Cette dernière a un mois pour le faire dès réception du jugement.

Pour la deuxième action qui concerne la quasi totalité de la ville haute, SELIDAIRE a participé activement, au sein d'un comité de pilotage mis en place par la municipalité, à la rédaction de l'avis du conseil municipal demandé par la préfecture sur le rapport conclusif réalisé par le bureau d'études GEODERIS. Ce rapport servira de base aux décisions de l'Etat portant à la fois sur le classement définitif de la ville en zone de risques, et sur la rédaction des futures règles définissant les droits des propriétaires à construire ou à agrandir les constructions existantes.

Le contenu de cet avis étant capital pour le devenir de la ville nous avons voulu contribuer à sa rédaction. Nous publierons sur le site de SELIDAIRE le contenu de notre contribution, vous pourrez ainsi vous rendre compte du travail réalisé par notre association.

Une réunion avec les services de l'Etat est aujourd'hui programmée en septembre en mairie de Varangéville pour expliquer le contenu de cet avis. Nous ne savons pas à ce jour si notre association sera invitée. Nous vous tiendrons bien évidemment informés des suites données à nos dossiers.

SELIDAIRE vous souhaite un bel été à tous.

Cordialement,

Le 27 juillet 2014

Michel JACQUET,
Président

PS : N'oubliez pas que sans votre cotisation de 15€ par an, nous ne pourrions continuer à défendre vos intérêts.